

Procédure destinée aux détaillants et revendeurs



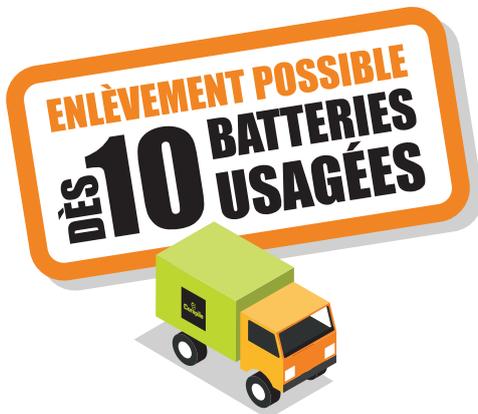
Votre filière pour le recyclage des batteries de vélos à assistance électriques et autres batteries de micro-mobilités électriques*.

POUR DEVENIR POINT DE COLLECTE, RIEN DE PLUS SIMPLE



- 1 - **Contactez Corepile par mail** à vae@corepile.fr en indiquant :
 - le nom et l'adresse de la société ou du magasin, le siren, les horaires de livraison,
 - les nom, prénom, téléphone et e-mail de la personne référente.
- 2 - **Corepile vous transmet un contrat** de reprise à signer.
- 3 - **Retournez le contrat signé** à Corepile par e-mail ou courrier.

PROCÉDURE DE REPRISE : COREPILE S'OCCUPE DE TOUT



- 1 - **Contactez Corepile par mail** à vae@corepile.fr en indiquant le nombre de batteries à reprendre.

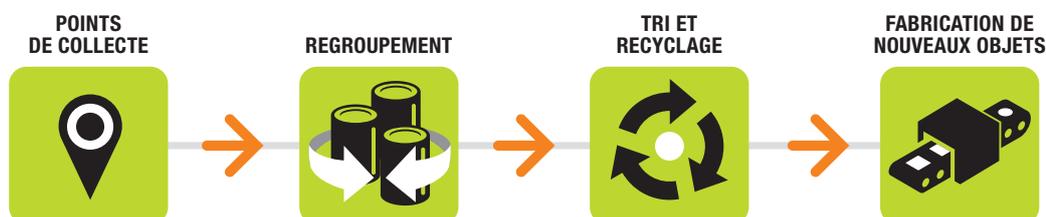
ATTENTION : Si vous avez des batteries endommagées et/ou démontées, Corepile ne peut pas les reprendre. Voir consignes de sécurité.

- 2 - **Sous 10 jours ouvrés, un collecteur de déchets mandaté** par Corepile viendra effectuer l'enlèvement.

- 3 - **Le collecteur de déchet se charge de la sécurisation des batteries** et du remplissage des cartons. Il vous remet un bordereau de suivi de déchet (BSD) à conserver.

QUELLE FIN DE VIE POUR CES BATTERIES ?

Après collecte, les batteries sont déchargées intégralement, démontées et broyées en composants recyclables (acier/fer, polymère) ou valorisables (nickel, cobalt et manganèse).



Pour tout savoir sur la filière de recyclage des batteries VAE – e-EDP* : www.corepile.fr/vae

*QUELLES BATTERIES SONT ACCEPTÉES ?



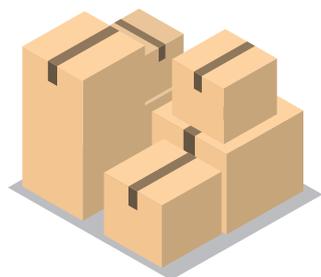
Toutes les batteries de Vélo à Assistance Electrique (VAE) sont acceptées.



Les batteries de micro-mobilité électrique : e-EDP (Engins de déplacement personnel électrique de type trottinette, trottinettes 3 roues, Hoverboard, Skateboard) sont acceptées.

NE SONT PAS ACCEPTÉES les batteries de Scooter, Moto, Quad, Drone, Bâteaux électriques.

COMMENT STOCKER LES BATTERIES DANS MON MAGASIN ?



Corepile ne collecte qu'à partir de 10 batteries regroupées.

En attendant, voici les consignes de sécurité à respecter durant leur stockage :

- Isolez les contacts électriques avec du ruban adhésif,
- Stockez-les **à l'abri**, dans des cartons ou des bacs plastiques et dans un endroit sec et accessible,
- Tenez-les éloignées de toute source de chaleur ou d'ignition.

Le collecteur Corepile se chargera ensuite de la sécurisation en vue de leur transport vers le recyclage.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



QUELLE PROCÉDURE SUIVRE POUR LES BATTERIES ENDOMMAGÉES ?



- En cas de batteries endommagées et ou démontées, il y a un important risque de court-circuit, d'échauffement voire d'incendie **et ces batteries ne peuvent pas être transportées pour recyclage.**
- Un prestataire local d'élimination des déchets dangereux doit impérativement être contacté pour la prise en charge. Liste fournie sur demande.

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT OU DE DÉPART DE FEU ?



- Il faut refroidir la batterie soit en la plongeant dans un très grand volume d'eau soit en la recouvrant complètement de sable puis attendre.
- Une fois la batterie refroidie, elle est considérée comme endommagée et ne peut plus être transportée par Corepile.